



Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville
MRC du Haut-Richelieu
Province de Québec

AVIS PUBLIC

CALENDRIER ÉTABLISSANT LA TENUE DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2019

Aux contribuables de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville

Lors de la séance ordinaire tenue le lundi 3 décembre 2018, le Conseil municipal a adopté le calendrier établissant la tenue des séances ordinaires pour l'année 2019 tel qu'il suit:

Lundi 14 janvier
Lundi 4 février
Lundi 4 mars
Lundi 1^{er} avril
Lundi 6 mai
Lundi 3 juin
Mardi 2 juillet
Lundi 5 août
Mardi 3 septembre
Lundi 7 octobre
Lundi 4 novembre
Lundi 2 décembre

Ces séances débutent à 20 h, sont publiques et les personnes intéressées peuvent y assister. Elles se déroulent dans la salle du Conseil, au 555, rue Principale, Sainte-Brigide-d'Iberville.

Cependant, le Conseil municipal peut décider qu'une séance ordinaire se tiendra au jour et à l'heure qu'il précise plutôt que conformément au calendrier, et ce, en donnant un nouvel avis à l'égard de la tenue de cette séance.

Donné à Sainte-Brigide-d'Iberville, ce 6 décembre 2018.

Christianne Pouliot
Directrice générale et secrétaire-trésorière